



**UL FO SAINTES
BOURSE DU TRAVAIL**

1, rue Louis Sercan 17100 SAINTES

05 46 93 43 99

ulfosaintes@wanadoo.fr

prise de parole le 16 novembre 2017

Avec l'Union départementale FO de Charente-Maritime, l'Union locale FO de Saintes a appelé à la grève et aux manifestations pendant toute la mobilisation du printemps 2016 contre la loi « travail ». Cette revendication du retrait de la loi « travail » a été maintenue les 12 et 21 septembre dernier, ainsi que pour refuser les ordonnances Macron. Le 10 octobre, à l'appel de la fédération FO de la fonction publique, ce sont les mêmes revendications qui ont été portées, par le refus de l'adaptation de la loi « travail » dans les services publics, et notamment contre le PPCR.

Aujourd'hui les revendications demeurent les mêmes : avec un esprit serein et déterminé, Force Ouvrière s'oppose à ces nouvelles lois d'austérité économique, de réaction politique et de discount social. Les contre-réformes se multiplient et s'intensifient à présent non plus d'année en année, mais de mois en mois, voire de semaine en semaine, dans un état de guerre permanente contre les intérêts des salariés, des chômeurs, des retraités et des jeunes. Elles obscurcissent le ciel du présent, elles grèvent l'avenir des générations futures.

Aussi, nous dénonçons la mise en place de ces nouvelles lois scélérates sur le travail, la loi El Khomri et les ordonnances Macron.

Les mesures des décrets présidentiels sont à présent bien connues : accords d'entreprises plus défavorables aux salariés du privé que les accords de branches, licenciements facilités, représentation des personnels diminuée avec la suppression des déjà trop maigres avancées des CHSCT, qui s'illustre par un recul de quinze ans sur des situations telles que celle de l'exposition à l'amiante au travail, et une précarité à nouveau aggravée avec les accords de chantiers.

Et c'est la même rengaine dans la fonction publique, où les statuts des personnels sont une nouvelle fois fragilisés, et le travail précarisé et flexibilisé. Pour exemple local grotesque de la considération à l'égard des personnels de la fonction publique, dans l'éducation nationale, l'administration passera le 27 novembre en tournée dans des locaux de salles de spectacles privées, au Vegas à Saintes. Ce spectacle s'organisera autour d'une formation des personnels en vue de leur « accompagnement », afin de mettre en application le salaire au mérite des fonctionnaires prévu par le PPCR — dispositif que FO n'a pas voté, et dont elle continue à demander l'abrogation.

Pour autant, malgré les mobilisations dans les entreprises et les établissements des secteurs privé et public contre la loi travail et ses adaptations, notamment le PPCR, rien n'est lâché par le gouvernement, qui se prépare à faire passer et faire voter au Parlement les ordonnances Macron.

Si nous appelons aujourd'hui à la grève et aux manifestations, ce n'est pas pour une journée de grève « saute-moutons », mais pour marquer collectivement notre refus de ces contre-réformes, et pour en préparer l'abrogation : une loi peut être votée, elle peut également être modifiée ou abrogée, et la mobilisation d'aujourd'hui s'en donne l'objectif à atteindre. De même que les lois de Vichy ont été pour partie abrogées à la Libération, de même à Force Ouvrière, nous maintiendrons notre revendication dans les mois et années à venir de l'abrogation de la loi « travail », et des ordonnances Macron.

Car nous ne habitons pas à l'exploitation des salariés, nous ne nous faisons pas à l'idée de l'adaptation des esprits à l'idéologie des marchés. Ainsi de la loi Macron de 2015 qui permettait des ouvertures supplémentaires des magasins le dimanche et les jours fériés, le 11 novembre dernier par exemple, ou les dimanches de décembre à venir : pour les salariés du commerce, ce temps de travail en plus, c'est du temps de vie personnelle en moins. Cette mesure permettrait, nous dit-on, de favoriser les activités commerciales. L'humain ne s'envisagerait donc plus que dans les termes de la rationalité économique? Le temps humain ne se compterait plus qu'en termes de rentabilité commerciale?

À Force Ouvrière, ce n'est pas notre conception de la vie des travailleurs, ni de l'organisation sociale : notre présence ici prépare le refus des contre-réformes du travail, et celles qui vont suivre.

Car des contre-réformes réactionnaires, qui concerneront les secteurs privé et public, sont annoncées après les modifications sur le code du travail, à commencer par la loi sur la formation professionnelle, qui doit notamment renforcer le compte personnel d'activité (CPA), prévu pour rendre le personnel lui-même responsable de sa formation, et de son avenir professionnel, par la validation de « compétences » qui remplacent la qualification reconnue d'un diplôme.

Ce système des « compétences », acquises tout au long de la vie, organise le retour au livret ouvrier du XIX^{ème} siècle, et ouvre la porte à l'expression de l'arbitraire d'un patron, qui peut refuser sa « recommandation », sa « validation » au travailleur, en vue d'un changement d'emploi.

Mais aussi de la réforme à prévoir sur l'assurance-chômage, qui ne serait plus financée par les cotisations salariales, puisque le patronat s'en dégage, mais par la CSG, financée par les salariés, et dont la prétendue compensation reste pour le moment bien nébuleuse.

Mais aussi de la contre-réforme de l'apprentissage, qui risque de mettre toujours plus à mal l'enseignement professionnel public, notamment par une dépréciation du contenu des formations en lycée professionnel, — du fait d'un enseignement général encore plus réduit,

— ou par un renforcement de l'adaptation au poste de travail et à l'entreprise dont l'apprenti se prépare à être salarié, plutôt qu'à la formation à la branche d'activité ou du métier auquel il se prépare.

Dans l'enseignement professionnel, les entreprises sont certes intégrées pour partie dans la formation des élèves, mais leur vocation n'est pas de les former : la formation ne peut appartenir qu'aux lycées professionnels, acquis chèrement à la Libération.

Quant au prétendu argument de la lutte contre le chômage des jeunes par le développement de l'apprentissage, le taux de décrochage, ou de non emploi après l'apprentissage, le battent en brèche.

Et c'est pourtant sur cette voie de l'apprentissage que la jeunesse serait menée!

Préparer le terrain des contre-réformes à venir, poursuivre ainsi sur la voie de la loi « travail », voter les ordonnances Macron, même au nom des présupposés idéologiques martelés dans les grands médias, faire croire que l'accord d'entreprise primerait nécessairement, au nom d'une « décentralisation de l'organisation » dans l'entreprise, nommée « autonomie » dans la fonction publique, ne relève pas, ne peut pas prétendre relever de l'intérêt collectif des salariés.

À commencer par la poursuite de la diminution des salaires, celle que nous constatons en bas de nos fiches de paye : c'est aussi une conséquence de la priorité aux accords d'entreprises dans le privé, ou de l'autonomie des établissements dans le secteur public.

Et le constat en Europe des dispositions des lois dites « travail », qui organisent « la décentralisation de la négociation » — et qui concernent d'autres États, comme l'Allemagne des années Schröder, l'Espagne depuis 2012, mais aussi le Portugal, la Roumanie, l'Irlande, la Slovaquie, etc —, ce constat fait en 2012 par l'OIT (organisation internationale du travail) est le suivant : «affaiblir ou décentraliser les instances de négociation collective – comme l'ont fait certains pays pendant la crise – débouchera probablement sur davantage d'inégalités salariales et de troubles sociaux».

Ce serait donc là l'avenir radieux de la « relance », de la « reprise », du grand « rebond » en avant auxquels prétendent les grands timoniers libéraux d'aujourd'hui?

Les lumières du passé peuvent nous aider à mieux comprendre le présent : les contre-réformes contemporaines du travail rappellent les positions du patronat français au moment où le gouvernement de Vichy instaurait ses lois sur le travail, travail que Vichy inscrivait dans sa devise, lors de sa guerre haineuse contre toute résistance des travailleurs. Nous sommes bien nous aussi à un tournant historique qui nous inscrit dans de vieux desseins que le patronat n'avait pas réussi à mettre en place dans la durée, du fait de la fin du régime de Vichy.

De Rebsamen à Pénicaud, en passant par El Khomri, la volonté de réunir toutes les instances, voire d'y intégrer les syndicats, et/ou de passer par des référendums pour forcer la main des syndicats, c'est bien le même programme que celui de Vichy, qui voulait imposer le corporatisme grâce à sa « charte du travail » de 1941 : La preuve dans le texte :

« Il est vain de penser que des ouvriers puissent être heureux au sein d'une industrie en détresse ; la prospérité des entreprises conditionne le bien-être de leurs membres. La pierre angulaire de la charte réside dans la création des comités mixtes sociaux, au sein desquels se trouveront réunis tous les membres d'une même profession.

Le comité social sera, pour la profession d'aujourd'hui – pour la corporation de demain -, le véritable animateur de la vie professionnelle. Lien de tous ceux qui concourent à une même production, il recevra, de surcroît, la mission d'assurer la gestion sociale de la profession (...). »

Et cette « charte du travail » de 1941 du gouvernement de Vichy de se servir des mêmes mots, du même vocabulaire, du même système idéologique que celui des concepteurs et des défenseurs de la loi « travail » de 2017 :

« L'expérience a montré que partout où les hommes de bonne foi se réunissent pour une explication loyale et franche, les oppositions s'atténuent, les malentendus se dissipent, l'accord s'établit, dans l'estime d'abord, dans l'amitié ensuite.

C'est en utilisant les bases de l'organisation professionnelle existante que sera réalisée, dans un esprit nouveau, la jonction de tous ceux que la vie sociale appelle à collaborer. Les syndicats ont donc leur place dans cet ordre nouveau. Ils auront la double mission de discipliner les libres réactions de leurs adhérents et de participer à la formation des comités sociaux.

(...) Et ces syndicats ne seront plus les syndicats de tendance du passé. S'ils demeurent voués dans chaque profession à la représentation d'une même catégorie sociale (patrons, ouvriers, cadres), (...), leur activité sera désormais strictement limitée au domaine de leur profession »

Pour nous, Force Ouvrière, appeler aujourd'hui 16 novembre 2017 à la grève et aux manifestations pour s'opposer aux contre-réforme du travail, relève de notre responsabilité syndicale de défense des conditions de travail et des intérêts des salariés. Nous ne nous reconnaissons pas dans des organisations corporatistes, qui rassembleraient les patrons et les ouvriers dans une sorte de « chantier commun » pour la « reprise » de l'économie française.

Le syndicalisme, celui qui porte ce nom et cette histoire des syndicats ouvriers, demeure le syndicalisme ouvrier internationaliste.

Nous sommes ici pour porter les voix des travailleurs, travailleurs que nous pouvons représenter parce que nous en sommes, et que nous nous prenons nous-mêmes en charge, sans attendre notre salut de la collaboration avec le patronat.

Ce que nous recherchons ici, rassemblés aujourd'hui, ce n'est pas seulement l'amélioration de nos conditions de travail, notamment salariales, pour échapper aux conditions de l'exploitation de notre force de travail : ce à quoi nous travaillons syndicalement, collectivement, c'est aussi le projet d'un travail porteur d'une amélioration de nos conditions de vie, pour tous, et pour les générations à venir.

C'est bien le sens du syndicalisme de progrès social dont nous nous revendiquons, à Force Ouvrière.